cgt.disi-paris-normandie@dgfip.finances.gouv.fr

Déclaration liminaire :

CAP du 13 novembre 2014 Liste d'aptitude B en A

Madame la présidente,

Que faut-il penser d'une Direction Générale qui ne tient pas ses promesses ?

À la CGT Finances publiques, nous avons souvenir, que dans un passé pas si lointain : il était question du non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite. La DGFiP, en élève exemplaire, est même allée jusqu'à 2 sur 3... En contrepartie de cet effort dégradant sévèrement les conditions de travail des agents, l'administration avait consentie, dans sa grande générosité, à re-déployer la moitié de l'économie réalisée en mesures catégorielles.

Aujourd'hui, il semble que cette même Direction soit frappée d'amnésie car ces mesures catégorielles ne sont plus appliquées.

Les conséquences de ce choix unilatéral sont directes sur le nombre d'agents proposés à la CAP ici rassemblée, et le nombre final de promus.

Les chiffres parlent d'eux mêmes :

Les promotions à la DGFiP de B en A de 2009 à 2011 étaient environ de 600 par année En 2013 et 2014, nous sommes passés de 200 à 150 promotions par an.

Le calcul est simple : nous assistons à une division par 4 des promotions de B en A.

La CGT dénonce cette situation inacceptable dans un contexte de réduction massive des effectifs, de gel du point d'indice depuis 2010, et de restructuration permanente du réseau et des missions de la DGFiP.

Devant le peu de reconnaissance que DGFIP accorde à ses agents par la promotion : seuls 2 promus de B en A en 2014 pour l'ensemble de la DISI Paris Normandie ! Devant la dégradation constatée des conditions de vie au travail.

Devant la régression historique du pouvoir d'achat de ses agents : la CGT Finances publiques demande à la DGFiP de valoriser les compétences reconnues de ses personnels, acquises au prix de lourds sacrifices et d'un investissement professionnel permanent, en rétablissant les mesures catégorielles, qu'elle avait consentie juste après la fusion.